

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 juin 2019**

Affiché le 02/07/2019

Le conseil municipal s'est réuni le 27/06/2019 en session ordinaire

Les convocations ont été envoyées le 21/06/2019

Nombres des membres en exercice : 13, qui ont pris part à la délibération : 11

Monsieur Le Maire a ouvert la séance à 20h00.

Une délibération a été rajoutée à l'ordre du jour : Désherbage de livres bibliothèque municipale

Objet : ACHAT PARTS SOCIALES SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF (SCIC) ET NOMINATION D'UN REPRESENTANT

Monsieur Le Maire a présenté la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui gèrera l'ensemble des crèches et multi accueil du territoire de La Matheysine. Cette nouvelle forme de Société sera dirigée par un collège composé à 50% des institutions et à 50% par des particuliers.

Le collège institutionnel est composée à 35% de la Communauté De Communes et à 15% des collectivités. La commune de Vaibonnais est une commune siège car elle a sur son territoire le multi-accueil « Les Marmousets ». Dans ce cas la commune peut acheter 5 parts sociales à 50€ la part.

D'autre part M. Le Maire précise que la SCIC reprendra les loyers du multi accueil à compter du 1^{er} juillet et ce jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Il rappelle que les loyers avaient été suspendus durant plus de trois ans par décision du conseil municipal donc les arriérés ne seront pas pris en charge par la SCIC.

Pour finir étant membre de la SCIC il convient au conseil municipal de désigner un référent qui représentera la commune. Monsieur Le Maire se propose à être ce référent.

Après avoir ouïe la présentation le conseil municipal approuve l'achat de 5 parts sociales à 50€ l'unité et désigne comme référent Monsieur Le Maire.

Objet : TRAVAUX CABINET MEDICAL

Monsieur Le Maire rappelle que pour accueillir dans les meilleures conditions un nouveau médecin suite au départ à la retraite du médecin en place il a été décidé de reprendre les aménagements de la maison de santé pluridisciplinaire qui ont

été suspendus et arrêtés. En effet le dossier était composé entre autre des aménagements intérieurs du cabinet médical. De plus il était important pour compléter l'offre de santé d'aménager dans un des garages en sous-sol avec accès par la route un cabinet infirmier. Le montant global de ces aménagements s'élève à 42 728.00€ HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le lancement du projet et accepte d'engager les travaux rapidement dans l'année 2019 avec un commencement des travaux au mois d'avril comme convenu dans la délibération n°2018-0029 du 24 octobre 2018 pour un montant global de 42 728.00€ HT. Le conseil municipal charge M. Le Maire à déposer les demandes de subventions au département et à la région.

Objet : TRAVAUX ASSAINISSEMENT PLAN D'EAU

Monsieur Le Maire rappelle que les travaux d'assainissement du plan d'eau ont été engagés dès cette année avec une dérogation de commencement de travaux anticipés. Ils ont été exécutés avant l'ouverture de la saison estivale soit le 1^{er} juin 2019.

Il rappelle l'utilité et l'urgence de ces travaux. En effet si rien n'était fait il y avait le risque de débordement et de pollution du plan d'eau en pleine saison estivale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré confirme cette programmation du premier semestre 2019 et considère qu'il y avait urgence.

Objet : MISE A JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS DE SECURITE ET PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur Le Maire informe que la sous-commission de sécurité s'est rendu au Camping du Plan d'Eau pour une visite. Il rappelle que le camping est situé en zone d'inondation aléa faible et qu'il est protégé par une digue. Les considérations des digues de protection ayant changé, la sous-commission a émis un avis défavorable. Afin de lever cette avis la commune a dû mettre en place dans l'urgence une échelle de graduation du niveau d'eau sous le Pont des Verneys, les services du RTM ont marqué deux niveaux un niveau de vigilance et un niveau d'évacuation. Une fiche de procédure a été rédigée par le responsable du camping et transmise à la sous-commission qui a levé l'avis défavorable.

Cette fiche de procédure doit être intégrée au Cahier des Prescription de sécurité et au Plan Communal de Sauvegarde, c'est pourquoi il doit être mis à jour.

Après en avoir délibéré le conseil municipal charge M. Le Maire d'intégrer la fiche de procédure au Cahier des Prescriptions de Sécurité et au Plan Communal de Sauvegarde et approuve leur mise à jour.

Objet : DESHERBAGE LIVRES LE 27 JUILLET 2019

Le Maire
Conformément au Code général des Collectivités Territoriales, qui régit les modalités de désaffectation et d'aliénation des biens du patrimoine communal,

Considérant qu'il est nécessaire de valoriser une politique de régulation des collections de la Bibliothèque Municipale,

AUTORISE
L'équipe de bénévoles de la bibliothèque municipale à vendre les livres qui seront désherbés, lors de la fête du plan d'eau le 27 juillet 2019. Il autorise Mme Marie-Carmen DARNE a consigné dans un registre l'ensemble des livres concernés par ce Désherbage. Elle sera responsable de la caisse qui devra être entièrement reversée à la trésorerie de La MURE qui procèdera au dépôt pour le compte de La Mairie.

La séance a été levée à 23h00.

Objet : BACS DE TRI SELESCITIF POINT PROPRE

M. Le Maire rappelle que le point propre situé au « Pont Blanc » est géré par la Communauté de Communes cependant les déchets accumulés devant le portail est accentué par la présence du molok et des bacs de tri.

Au vu de l'augmentation des encombrants entreposés il propose que le molok et les colonnes de tri soient enlevés et disposés ailleurs dans la commune ou dans l'enceinte du point propre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de faire déplacer l'ensemble des containers et de les disposer à un endroit plus stratégique. Il charge M. Le Maire de contacter la Communauté de Communes et de décider en collaboration du nouveau site d'emplacement.

Objet : DECISION MODIFICATIVE M14 N°1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2188-56 : ETUDE PECHAL	5 000,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 000,00 €	
D 2312-111 : AMENAGEMENT PAYSAGER PLAN D EAU		5 000,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		5 000,00 €

Objet : DECISION MODIFICATIVE M49 n°1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : Réseaux		5 000,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		5 000,00 €
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	500,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	500,00 €	
D 658 : Charges diverses de gestion co..	5 000,00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	5 000,00 €	
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)		500,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		500,00 €